ANCIEN
GRAND HÔTEL CHANDOLIN
MAISON DE GROUPES | GRUPPENHAUS

Questions fréquentes

Situation en Novembre 2026

Bienvenue dans notre maison de groupe. Afin de vous familiariser avec le concept, le fonctionnement, etc. de cette belle maison, nous avons rassemblé les questions les plus fréquemment posées. Nous répondrons volontiers à vos autres questions par e-mail.

Peut-on louer uniquement la salle à manger ?
La salle à manger ne peut pas être utilisée sans réserver de nuitées (au moins deux étages).

Puis-je louer uniquement certains étages et faire la fête jusqu'à 4 heures du matin ?
Si vous ne louez pas l'ensemble du gîte, vous devez **respecter le repos nocturne** (22h00 - 07h00) afin de ne pas déranger les autres locataires.

Pourquoi la remise des clés dure-t-elle environ une heure ?
Notre maison est grande et complexe. Afin de rendre votre séjour aussi agréable et harmonieux que possible, le locataire (chef de groupe) reçoit des instructions détaillées sur la maison, le protocole de sécurité incendie, la cuisine, le règlement intérieur, etc. Une fois cela fait, le locataire assume la responsabilité de « son » groupe et le groupe peut entrer.

La maison sera-t-elle chauffée à notre arrivée ?
Comme la maison a plus de 100 ans et qu'elle est mal isolée, il n'est pas judicieux de la préchauffer. Le chauffage fonctionne en permanence, sauf en été. Vous chauffez vous-même les pièces et la maison se réchauffe rapidement. Chaque chauffage est réglable manuellement.

Y a-t-il une connexion Wi-Fi dans la maison ?
Le Wi-Fi est gratuit et disponible à tous les étages avec une intensité variable.

Comment le nettoyage est-il organisé ?
Le locataire est responsable du nettoyage quotidien intermédiaire. Le nettoyage final des chambres est effectué par la maison après le départ. **La cuisine, le garde-manger, les deux bars et les environs sont à la charge du client.** Au rez-de-chaussée, le locataire doit également essuyer les tables et les ranger. Les espaces communs et la discothèque sont nettoyés par le client ou le locataire après accord.

Fournissez-vous du personnel de service pendant le séjour ?
Nous sommes présents sur place à l'arrivée et au départ, c'est-à-dire pour la remise/restitution des clés, et sommes généralement joignables par téléphone pour toute question. Nous ne proposons aucun autre service.

Est-il permis d'allumer des bougies ?
Non, il est interdit d'utiliser des bougies à l'intérieur et à l'extérieur de la maison. Vous pouvez toutefois utiliser des bougies LED. Vous devez les apporter vous-même. Des bougeoirs sont à votre disposition.

Avez-vous des nappes, des décorations, des vases ?
Les articles de décoration doivent être apportés par les clients. Quelques vases sont disponibles dans l'armoire de la salle avec cheminée (sans garantie).

À quelle distance se trouve le domaine skiable ?
La navette gratuite (skibus) fait la navette en permanence (attention à la pause déjeuner) vers le télésiège situé à l'autre bout du village. La navette se trouve à environ 10 minutes à pied. Si l'enneigement est suffisant, vous pouvez descendre à ski jusqu'à la maison.

La maison de groupe est-elle accessible aux personnes à mobilité réduite ? NON
Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder à la maison au rez-de-chaussée, puis utiliser l'ascenseur jusqu'au 3e étage. Les couloirs mesurent 1,90 m de large et les portes des chambres 0,75 à 0,85 m. Les salles de bains et les chambres ne sont pas adaptées aux personnes handicapées. Nous pouvons fournir des aides provisoires (tabouret, rampe). Nous recommandons aux personnes handicapées de toujours venir accompagnées.
Notre maison est accessible en voiture, mais en hiver, il faut souvent un véhicule tout-terrain ou des chaînes à neige.

Les chiens/animaux domestiques sont-ils autorisés dans la maison et sur le terrain privé ?
Nous sommes heureux d'accueillir votre chien chez nous. Vous payez un supplément de 20 CHF par nuit pour votre chien. Les animaux ne sont pas admis dans la cuisine. Les chiens en liberté mettent en danger la sécurité des clients de l'hôtel et des habitants des chalets environnants. C'est pourquoi les chiens doivent toujours être tenus en laisse dans et autour du Grand Hôtel, sans exception. Les chiens doivent toujours être surveillés (c'est-à-dire qu'il ne suffit pas de les attacher n'importe où).
Dans la commune d'Anniviers, les chiens doivent être tenus en laisse. L'amende infligée par la commune pour un chien en liberté est d'environ 350 CHF. Veuillez consulter la liste des races interdites dans le canton du Valais. N'oubliez pas que les chemins autour de Chandolin sont parfois étroits et très fréquentés par les randonneurs. De plus, les chiens en liberté constituent un danger pour de nombreuses espèces animales indigènes dans la forêt et les montagnes.
Veuillez toujours ramasser immédiatement les excréments de votre chien et les jeter dans les Robidogs du village.

Où pouvons-nous fumer ?
Nous sommes un établissement non-fumeur. L'intérieur est en grande partie constitué de bois d'arolle. Il est donc strictement interdit de fumer dans la maison et à l'entrée. Nous disposons d'une terrasse devant la maison où les fumeurs peuvent fumer une cigarette en

toute tranquillité. Veuillez jeter les mégots de cigarettes dans les poubelles prévues à cet effet et les jeter avec les ordures ménagères lors de votre départ.

Peut-on voir le Cervin depuis le Grand Hôtel ?
Oui, lorsque le ciel est dégagé, on peut voir le Cervin parmi les cinq sommets de plus de 4 000 mètres : à l'est, le Weisshorn (et le Bishorn, le sommet secondaire du Weisshorn), à côté, le Zinalrothorn, puis l'Obergabelhorn, le Cervin et la Dent blanche. On voit le Cervin « de profil », pour ainsi dire.

Peut-on payer par carte à l'hôtel ? Non, ce n'est pas possible. Nous n'acceptons que les espèces. Nous facturons exclusivement au locataire. Les euros sont acceptés au taux de change actuel. Vous pouvez retirer des espèces à l'office du tourisme (3 %) ou avec une carte bancaire à l'Épicerie de Chandolin. Les distributeurs automatiques les plus proches se trouvent à St. Luc (1 distributeur) et à Vissoie (3 distributeurs).

Le bar de l'établissement est-il accessible au public ? Non, le bar est réservé à nos clients. Les groupes règlent leur utilisation avec nous avant leur arrivée. Les deux bars sont nettoyés par le locataire après utilisation.

Pouvons-nous apporter nos propres boissons ? Oui, vous pouvez apporter ou faire livrer vos propres vins, bières, jus de fruits, etc. (à convenir avec nous au préalable !) sans payer de droit de bouchon. Vous êtes responsables de l'élimination des bouteilles vides et des emballages. Vous pouvez trier vos déchets dans le centre du village.

Avez-vous une tireuse à bière dans la maison de groupe ?
Nous avons une tireuse à bière dans le bar au rez-de-chaussée. Pour l'utiliser, vous payez un montant unique de 110 CHF (nettoyage professionnel régulier). Vous devez vous procurer vous-même les fûts et le gaz. Nous vous recommandons le fournisseur de boissons « Kouski » de Sierre, qui livre à l'avance et récupère ensuite les fûts vides, etc. Si vous passez commande chez eux, veuillez nous communiquer la date de livraison à l'avance. Comme tous les autres verres spéciaux (à l'exception des verres à eau), les verres à bière coûtent 0,60 CHF par jour. Vous devez toutefois les nettoyer vous-même, tout comme le bar.

Quelles sont les conditions d'utilisation de la machine à café dans le bar ?
Au bar, au rez-de-chaussée, vous trouverez une machine à café (grand café, café, espresso, ristretto, eau chaude, vapeur si activée) que vous pouvez utiliser avec des pièces de 1 et 2 CHF (sans lait ni sucre) ou nous relevons le compteur (2 CHF par tasse). Seuls les grains disponibles peuvent être utilisés !
Une autre possibilité est de préparer du café filtre (à apporter soi-même) dans la cuisine. Des machines à café de différentes tailles sont disponibles à cet effet.

Winston Churchill a-t-il séjourné au Grand Hôtel ?
Winston Churchill n'a très certainement pas séjourné au Grand Hôtel Chandolin. Le Dr Werner Vogt a écrit un livre sur Churchill et la Suisse et nous lui avons demandé des informations. Sa réponse a été la suivante :
« Entre-temps, j'ai parlé avec ma collaboratrice pour le livre sur Churchill et j'ai échangé des e-mails avec le directeur des archives Churchill à Cambridge. Ni ces deux personnes ni moi-même ne nous souvenons avoir vu le nom Le Grand Hôtel Chandolin. » (E-mail de W. Vogt du 23 juillet 2018)

Le Grand Hôtel est-il aujourd'hui un hôtel ?
Le Grand Hôtel était autrefois exploité comme un hôtel, mais depuis 2001, il est géré comme une maison de groupe. Une personne loue toute la maison ou au moins un étage pour un groupe. Un groupe peut être composé de plusieurs familles, d'amis, d'invités à un mariage, d'un groupe de séminaire, d'une retraite paroissiale, d'une chorale, d'une classe d'école, etc. L'hébergement pour groupes compte 135 places au total, chaque étage disposant d'au moins 30 lits.

Devons-nous faire et défaire les lits nous-mêmes ?
Nos lits sont équipés d'un matelas, d'un protège-matelas, d'une couette et d'un oreiller.
À votre arrivée, nous mettons le linge de lit commandé à votre disposition sur des chariots à la réception, conformément à la liste des participants. Les clients font **eux-mêmes** leurs lits avec les taies d'oreiller, les housses de couette et les draps et les défont eux-mêmes à leur départ. Vous pouvez apporter votre propre linge de lit (dimensions voir point « Dimensions du linge de lit ») ou louer du linge de lit chez nous (18 CHF le set. Veuillez déposer le linge de lit utilisé dans les chariots au sous-sol lors de votre départ. Les protège-matelas doivent rester sur les matelas.

Quelles sont les dimensions des taies d'oreiller et des housses de couette ?
Le linge de lit que vous apportez doit avoir les dimensions suivantes :

- pour les 1er et 2e étages :
housse de couette 160 × 210 cm ; taie d'oreiller 120 × 40 cm
- pour les 3e et 4e étages :
housse de couette : 135 × 200 cm, taie d'oreiller : 74 × 74 cm

La taille des draps pour les lits historiques, les lits superposés et les grands canapés-lits est de 90 × 200 cm et de 140 × 200 cm pour les lits doubles et les petits canapés-lits.

Comment puis-je me rendre en voiture à la maison de groupe en hiver ?
La maison de groupe est située à la sortie du village et la route s'arrête là. Les 200 derniers mètres se font sur un chemin privé non goudronné. En hiver, le chemin n'est accessible qu'avec des **chaînes à neige ou un 4x4**. Vous pouvez charger et décharger votre voiture (max. 30 min) et la garer sur l'un des parkings payants du village.
Nous facturons 50 CHF par jour pour chaque véhicule garé illégalement.

Où puis-je garer ma voiture ?
Il existe plusieurs parkings payants dans le village. Vous pouvez payer via l'application ParkingPay, sur Parkingpay.ch ou directement à la borne. Depuis le centre du village, il faut compter environ 10 à 15 minutes à pied pour rejoindre notre établissement.
Recommandation : venez en voiture jusqu'à l'hôtel pour décharger vos bagages, puis garez-vous sur l'un des parkings du village et prenez la navette jusqu'à l'arrêt « Calvaire ». De là, il vous faudra environ 5 minutes à pied pour rejoindre notre établissement.
https://www.valdanniviers.ch/de/Z15451/anfahrt-und-oeffentlicher-verkehr
Il y a un parking pour les clients à côté de la maison. Le chemin autour de la maison doit toujours rester libre afin que les pompiers ou les ambulances puissent accéder facilement à l'hôtel en cas d'urgence ou que le service de déneigement puisse circuler librement.

Jusqu'où pouvons-nous aller en bus ?
Jusqu'au centre du village. De là, il faut compter 10 minutes à pied pour rejoindre notre maison.

Les routes et les chemins sont-ils dégagés de la neige et du verglas en hiver ? Non, cela ne peut pas toujours être garanti. Il est impératif d'apporter des chaînes à neige et des crampons/pointes pour les chaussures.

Avez-vous des lits pour enfants ?
Nous n'avons pas de lits d'appoint pour enfants. Certaines chambres (voir plans des étages) disposent de lits larges (matelas de 140 cm de large) dans lesquels vous pouvez éventuellement dormir avec votre bébé.

À quoi dois-je faire attention lorsque j'utilise la cuisine ?
Notre cuisine au rez-de-chaussée est équipée d'appareils (voir plan du rez-de-chaussée) permettant de servir 135 convives. Lorsque plusieurs groupes sont présents dans la maison, ils se partagent la grande cuisine. Nous attribuons les étagères, les réfrigérateurs, etc. aux différents groupes.
Il y a suffisamment de vaisselle et d'espace de rangement. Il est important de se mettre d'accord à l'avance sur les horaires des repas et l'utilisation des appareils.
Les groupes sont **eux-mêmes responsables** du respect des règles d'hygiène et de sécurité dans la cuisine. Cela comprend notamment **le nettoyage quotidien**, en particulier du sol ! Chaque équipe de cuisine doit savoir comment utiliser le système d'alarme incendie si une alarme se déclenche, par exemple en raison d'une trop grande quantité de vapeur d'eau dans la cuisine. Les chiens ne sont pas admis dans la cuisine.

Où puis-je jeter mes déchets et mon compost ?
Le papier/carton, l'aluminium, le verre et les piles peuvent être séparés des déchets résiduels. Ils sont jetés dans les conteneurs de collecte correspondants **dans le village**. Les bouteilles en PET peuvent être rapportées aux points de vente. Pour les déchets résiduels, on utilise en Valais des sacs poubelles blancs, que l'on peut acheter à l'épicerie du village. Nous avons généralement en stock des sacs de 110 litres au prix d'environ 8 CHF pièce. Nous n'avons pas de compost. Les déchets organiques peuvent être jetés soit dans le sac poubelle blanc, soit à la déchetterie pour déchets verts située sur la route entre St-Luc et Vissoie. NE JETEZ PAS DE DÉCHETS ORGANIQUES DERRIÈRE LA MAISON. Le locataire est responsable du tri et de l'élimination des déchets.

Qu'est-ce que le Pass Anniviers Liberté ?
Tous les hôtes du Val d'Anniviers peuvent obtenir gratuitement le pass « Anniviers liberté ». Il permet d'utiliser environ 20 installations touristiques à prix réduit ou gratuitement. Vous pouvez par exemple prendre gratuitement le car postal dans la vallée jusqu'à Niouc, Grimentz, Moiry ou Zinal. Le Val d'Anniviers est ainsi très facile à explorer, même pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas marcher trop loin. Vous pouvez créer vous-même vos pass. Le lien se trouve sur la liste des participants.

Puis-je me faire livrer des produits alimentaires ?
Vous pouvez vous faire livrer des produits alimentaires et des boissons (dépôt dans la cave sans réfrigérateurs). Veuillez nous informer à temps de la date de livraison, car nous ne

sommes pas toujours sur place. Veuillez impérativement informer les livreurs qu'en hiver, ils ne peuvent venir chez nous qu'avec des chaînes à neige ou des véhicules tout-terrain ! Certains livreurs ne livrent que jusqu'au centre du village. Nous ne pouvons pas aller chercher les livraisons. Sur demande, nous vous enverrons volontiers par e-mail une liste des fournisseurs, traiteurs, etc. de la région. Le locataire est responsable de la livraison et de l'enlèvement de ses colis.

Y a-t-il un sèche-cheveux, du gel douche, du shampoing, un fer à repasser et une table à repasser dans la maison de groupe ?
Vous devez apporter ces articles vous-même.

Exposition de photos historiques et histoire de la maison
La maison abrite une exposition de photos historiques datant des années 1905 et 1930. Une description en français et en allemand est disponible à la réception. La maison est généralement ouverte aux visiteurs de cette exposition et, plus généralement, à toute personne souhaitant la découvrir. Si vous ne le souhaitez pas, nous pouvons mettre en place un panneau « privé » pour vous. Vous trouverez de plus amples informations sur l'histoire de la maison sur le site web ou sur les affiches près de la réception.

Qui est le propriétaire de la maison ?
La maison appartient à une société anonyme.
Le président du conseil d'administration est M. Dominik Ellenrieder.

Est-il possible de faire un feu de camp, d'utiliser des torches ou d'allumer la cheminée ?
Malheureusement, cela **n'est pas autorisé**. Vous trouverez de plus amples informations dans le protocole de protection contre les incendies.

Eau
Notre eau est potable, elle provient d'une source et est régulièrement contrôlée.

Pourquoi faut-il laisser couler l'eau aussi longtemps ?
La maison dispose de « longues et vieilles canalisations » et, dans certaines pièces, il faut un certain temps avant que l'eau chaude n'arrive au robinet ou à la pomme de douche. Certains robinets des lavabos dans les chambres fournissent à la fois de l'eau froide et de l'eau chaude. Cependant, certains robinets des lavabos ne fournissent que de l'eau froide (indiqué sur les plans des étages) ou que de l'eau chaude, ou encore de l'eau ne sort que d'un seul robinet. **Il s'agit en effet d'une maison ancienne. Certains écoulements sont également « lents ».**

Le personnel de maison est-il toujours sur place ?
Trois personnes s'occupent de la maison et la gèrent. Nous ne sommes **pas toujours** sur place tous les jours. En tant que locataire, vous pouvez toutefois nous joindre par téléphone. Les numéros de téléphone sont affichés sur le tableau d'affichage à côté du bureau. Même si vous louez la maison dans son intégralité, certaines pièces sont utilisées par nous, comme le bureau, les pièces privées, les pièces de service au rez-de-chaussée et la cave ou le grenier. Il est donc fort possible que vous rencontriez l'un d'entre nous à tout moment pendant votre séjour.

Peut-on louer des appareils à raclette chez vous ?
Nous avons 4 appareils à raclette pour 2 demi-meules chacun, 5 appareils à charbonnade, 2 machines à hot-dogs et deux barbecues à gaz (sans bouteille de gaz et pour l'extérieur) que vous pouvez louer. Chaque appareil coûte 22 CHF à la location.
Veuillez nettoyer soigneusement les appareils après utilisation. L'utilisation de vos propres **appareils à gaz dans la maison n'est pas autorisée.**

Avez-vous des tables et bancs de brasserie pour l'extérieur ?
Oui, nous disposons de 10 grandes tables (218 x 79 cm) et de 2 bancs assortis (218 x 24 cm) que vous pouvez louer chez nous. Vous trouverez la liste des prix actuelle sur notre site web.

Mobilier en général
Les tables et bancs de brasserie ne peuvent être utilisés qu'à l'extérieur. Le mobilier intérieur ne peut être utilisé qu'à l'intérieur (les chaises de la salle ne peuvent pas non plus être déplacées sur les terrasses !).

La musique
à l'extérieur (y compris les discours, etc. avec amplificateur) doit être **autorisée par écrit** par la commune. Nous autorisons un maximum de **2 heures par jour**. L'heure doit être fixée à l'avance. Dans la grande salle, la musique est autorisée jusqu'à minuit, mais pas dans les jardins d'hiver.
Dans la discothèque, jusqu'à 4 heures du matin. Veuillez garder les fenêtres et les portes fermées lorsque vous écoutez de la musique.
Les confettis sont interdits sur l'ensemble du site et dans la maison des groupes !

Chapelle
La chapelle située à proximité de la maison peut être louée auprès de la paroisse protestante de Sierre, voir la liste des numéros de téléphone sur le site web.

Autres idées
Il y a beaucoup d'idées ! Veuillez nous consulter pour tout (tout n'est pas autorisé, comme par exemple l'installation de tentes, de food trucks, de braseros, etc.) afin que votre séjour se déroule sans encombre et dans les meilleures conditions.

Surveillance
Les côtés sud et est de la maison ainsi que la zone de réception sont sous surveillance vidéo permanente.

Nombre maximal de participants
Pouvons-nous ajouter des matelas supplémentaires dans les chambres ?
Non, le nombre maximal de participants par chambre et par étage doit être respecté.
Le nombre maximal de participants (des étages loués) doit également être respecté pour les visiteurs journaliers. Les visiteurs journaliers (quelle que soit leur fonction, c'est-à-dire y compris le personnel de service éventuel du groupe) doivent être inscrits sur la liste des participants. Les visiteurs journaliers ne paient que le forfait de 15 CHF/jour, mais ne sont pas soumis à la taxe de séjour.

Puis-je faire une réservation provisoire ?
Les réservations provisoires ne sont malheureusement pas possibles.

Puis-je louer quelque chose à court terme, par exemple des verres à vin, du linge de lit, etc. ?
Avec plaisir, dans la mesure des disponibilités. Cela doit être clarifié au plus tard lors de la remise des clés. Le prix sera facturé selon la liste des prix en vigueur au moment du séjour.

Sécurité incendie
Nous sommes régulièrement contrôlés par la commune en matière de sécurité incendie et toutes les prescriptions sont mises en œuvre. Pendant la durée du bail, le locataire est responsable de la mise en œuvre du protocole de sécurité incendie. Vous trouverez de plus amples informations dans le protocole de sécurité incendie.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site web, dans le règlement intérieur, dans le contrat de location, dans le devis, le protocole sécurité incendie, dans les plans d'étage et dans la liste de remise des clés.
Toutes les informations répertoriées ici sont susceptibles d'être modifiées et sont donc fournies sans garantie.